



Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

88, avenue Saint-Patrick Saint-Joseph-de-Coleraine (Québec) G0N 1B0
Tél. : 418 423-4000 • Téléc. : 418 423-4150 • coleraine@bellnet.ca

357 P NP DM14

Projet de la ligne d'interconnexion
des Appalaches-Maine

6211-09-074

MÉMOIRE

SUR LE PROJET DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE

Au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, moi, Gaston Nadeau, maire, désire vous faire part des éléments inquiétants pour notre population quant au tracé alternatif proposé par la ville de Thetford.

Il y a différents éléments importants dont j'aimerais vous faire part et qui viennent expliquer pourquoi la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine favorise le tracé initial proposé par Hydro-Québec :

Impact environnemental :

Le tracé alternatif proposé amènera du déboisement beaucoup plus important à proximité de secteurs de villégiature (Lac Caribou et Petit lac Saint-François), de plan d'eau (inquiétudes sur l'érosion) et tout ça dans un décor naturel apprécié de tous.

Le **tracé initial** respect davantage l'environnement, puisqu'il s'agit du tracé **ayant le moindre impact** sur l'environnement et sur le visuel du secteur.

Futur développement :

Le tracé alternatif vient mettre en péril un futur développement dans le secteur du Lac Caribou, sur le chemin Fecteau, puisque la ligne électrique serait à proximité de ce dernier rendant beaucoup moins attrayant ce secteur pour de nouvelles constructions.

Impact visuel :

Malgré différentes démonstrations sur l'impact visuel que pourrait avoir le tracé alternatif pour les gens du secteur du Lac Caribou et Petit lac Saint-François, il n'en demeure pas moins que les 2 énormes pylônes qui seraient installés pour traverser le trou de la mine, vont évidemment détruire la beauté visuelle du secteur.

Étant un secteur naturel et un décor minier qui fait partie de la réalité de la Municipalité et auquel les gens y accordent une très haute importance.

Impact sur le secteur :

Il est certain que les gens qui ont choisi de s'installer dans un secteur de villégiature et de nature, n'auraient certainement pas le fait le même choix en sachant qu'une ligne électrique pourrait s'implanter à proximité de leur secteur.

Il est évident que le tracé initial proposé suit en grande majorité la ligne électrique existante ce qui n'amène aucun impact visuel additionnel.

En conclusion, en plus de tous les éléments mentionnés, il faut retenir que dans tous projets, il est important de choisir l'option qui a toujours le moindre impact sur les différents éléments touchés. Il est évident pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, tel qu'Hydro-Québec l'a également mentionné, le tracé initial déposé par Hydro-Québec est celui ayant le moindre impact et c'est celui qui devrait être retenu.

Gaston Nadeau
Maire
Municipalité Saint-Joseph-de-Coleraine